

# HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Le jeudi 27 février 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 20 février 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
56	6	7	9

**Présents** : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

**Excusés** : M. ARMETTA, M. DONZEL, M. DRUET, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme PITTI.

**Absents** : M. AKHLAFA, M. ISSARTEL, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET).

**Pouvoirs** : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. PERRAUD), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à M. RAVOT), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme GUIGNOT), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.  
Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Julien MARTINEZ, Secrétaire de séance.

## **Rapport 2024 : Mise en Œuvre de la Politique de la Ville HBA, Oyonnax - Bellignat**

### **Rapporteur : M. VAREYON**

Conformément au décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, il est nécessaire de présenter le rapport annuel (ci-annexé) sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire d'Haut-Bugey Agglomération.

C'est le premier rapport relatif au nouveau Contrat de ville 2024-2030, signé en Mairie d'Oyonnax le 25 septembre 2024.

Il retrace les actions menées en 2024, ainsi que toutes les orientations et programmes partenariaux, de nature à améliorer la situation des quartiers de la Politique de la ville de Haut Bugey Agglomération, et de leurs habitants :

- Tant au regard de ce nouveau Contrat de Ville,
- Qu'au regard du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et de sa Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP).

Depuis le transfert de la compétence Politique de la Ville à Haut Bugey Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il s'agit du huitième rapport annuel présenté en Conseil d'agglomération.

Cette compétence intègre :

- Le pilotage de ce nouveau Contrat de Ville pour 6 ans (2024-2030) et du Renouvellement Urbain (convention NPNRU HBA 2020-2026),
- Les thématiques relatives aux projets de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, (convention GSUP 2022-2026, mise en œuvre et suivi des clauses sociales)
- Les dispositifs locaux de prévention de la délinquance (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Ce rapport fait l'objet d'une présentation devant chacun des conseils municipaux des communes disposant d'un quartier prioritaire de la ville (QPV) en 2024 :

- Oyonnax, avec le quartier de La Plaine - La Forge étendu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au secteur Guynemer (La Plaine – La Forge – Guynemer).
- Bellignat, avec le quartier Le Pré des Saules dont le périmètre est resté inchangé.

Ce rapport annuel est une photographie de cette approche globale, qui vise à transformer en profondeur ces quartiers qui présentent suffisamment d'atouts pour, mobiliser l'ensemble des acteurs, autour de projets concertés et co construits :

- Les opérations villes et bailleurs du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain à Oyonnax, et à Bellignat.
- La première programmation du Contrat de ville 2024-2030, véritable levier de ce Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain, et de l'inscription de la ville d'Oyonnax dans le dispositif Quartiers résilients, soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

L'efficacité de ces interventions est continuellement adaptée pour répondre aux besoins, aux évolutions des réalités du territoire, voire aux périodes plus tendues ou difficiles telle que celle que nous connaissons actuellement :

- Adaptation du Contrat de ville 2024-2030,

- Diversité des financements de la Politique de la ville via l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriété Bâties, la Dotation Politique de la ville, la Dotation de Solidarité Urbaine,
  - Focus sur la participation des habitants, et sur les lieux d'informations et d'échanges,
  - Soutien aux associations de proximité, aux centres sociaux et aux acteurs de terrain,
- Les Conseils Citoyens des deux communes ont été également invités à donner leur avis sur ce rapport annuel 2024.

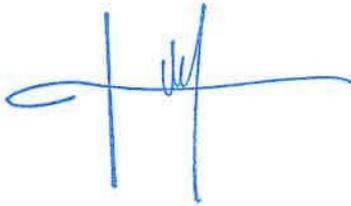
Pour rappel, ils sont systématiquement associés à toutes les instances et les temps forts de la Politique de la Ville, en leur qualité de représentant des habitants : habitants acteurs à part entière des transformations urbaines, et de la vie de leur quartier. Cette participation des habitants des quartiers de la Politique de la ville qui a été l'enjeu de l'élaboration et de la co construction du Contrat de ville 2024-2030, reste l'objectif majeur de la mise en œuvre des programmations à venir, ainsi que celui de la rénovation urbaine des quartiers prioritaires d'Oyonnax et de Bellignat.

Le Conseil d'agglomération,  
par 65 voix pour,

- **APPROUVE** le rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville du Contrat de ville 2024-2030, retraçant les actions entreprises en 2024 et les conditions de leur financement telles que prévues par la loi.

Fait à Oyonnax, le 27 février 2025.

Le Président,  
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,  
Julien MARTINEZ



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport 2024 : Mise en oeuvre de la Politique de la Ville, Haut-Bugey  
Agglomération, Oyonnax, Bellignat.

.....  
Date de décision: 27/02/2025

Date de réception de l'accusé 06/03/2025  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 270225\_202515

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250227-270225\_202515-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes  
Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 15\_RAPPORT\_2024\_POL\_VILLE.pdf ( 99\_DE-001-200042935-  
20250227-270225\_202515-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : POINT\_N°15.pdf ( 21\_RP-001-200042935-20250227-270225\_202515-  
DE-1-1\_2.pdf )  
rapport 2024 politique de la ville